

# L'AMBIU REUPLLE

## DE L'ORDRE ET DES LOIS.

Vol 6

Montreal Samedi 21 Avril 1838

No 79

**M. BLACKWOOD** prend la liberté d'annoncer au public qu'elle a ouvert son **PENSIONNAT** et son **ÉCOLE**, pour les jeunes **DEMOISELLES**, à **SOREL**. La situation comprend tout ce qu'il y a d'avantageux pour un institut en ce genre.

1. La manière facile d'y aborder de tous les points, soit en bateaux à vapeur dans l'été ou en hiver par des beaux chemins.

2. L'air y est très-salubre, et très-propre pour les personnes faibles, et pour preuve de cela, c'est que les ravages du coléra, qui en cette province a fait des milliers de victimes, ne s'est à peine fait sentir à Sorél, où il n'y a eu que trois cas seulement.

3. La situation agréable, et la beauté de la perspective, doivent engager les jeunes demoiselles à cueillir les fleurs de l'éducation dans cette place, avec plaisir.

Ces avantages à l'égard de la situation, et le prix modéré de la pension, ainsi que l'attention qui sera portée à l'étude des élèves, doivent engager les parents et gardiens à devenir les patrons de cet institut.

Conditions, prix 36 par année.

Pour les particularités, voir les affiches.

Sorél 17 février 1838.

**A LOUER**, en pierre, à deux étages, formant le coin de rues Ste Marie et A. West, avec bonne cour, bonnes caves, remises, etc. maintenant occupée par M. McNaughton et Cie. S'adresser à M. A. MELANBY, rue St. Paul.

Montreal, 11 avril, 1838.

**Bon Pâturage.**

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il a loué les deux fermes de M. P. Béthune et de M. Jacob Warren, et il les offre à louer comme pâturages pour les vaches de la ville pendant l'été. Il aura à son service deux hommes pour prendre soin des animaux qui lui seront envoyés. Les prix seront très modiques.

A. SPALDING.

— 23 —

**ÉDUCATION.**

M. P. MURCIANI DALBINI, à l'honneur d'annoncer au public qu'il a l'intention d'ouvrir une **CLASSE FRANÇAISE**, rue St. Charles, Barrière, No. 27, dans laquelle seront enseignés les principes les plus approuvés de la langue française.

Les heures de leçons, seront comme suit :  
1ère. Section, de Neuf à Midi.  
2ème. de Dix heures à Cinq, —  
à prescrire modérés et le plus grande possible.

Montreal, 12 juillet, 1837

**BUREAU GENERAL D'AGENCE.**

Nous avons en dépôt toute espèce de marchandises, et en en dispose d'après les ordres qui sont présentés. On achète et on vend à la Commission. On se charge d'effectuer le recouvrement des fonds et d'en faire la remise. On fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds avec les garanties nécessaires; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages.

S'adresser à  
M. EUGENE BERGONZIO,  
No. 8, Bond Street, N. W. Y. O.

Il y a constamment à vendre différents qualités de cigares.

**Mille Francs de Récompense.**

Un qui dans la nuit de Lundi au Mardi matin 13 courant, quelque personne ou quelques personnes volent à la Fabrique de l'Église de Chateauguay, une somme de VINGT MILLE FRANCS EN ESPECES, piastres et demi-piastres, la récompense susdite sera donnée à toute personne qui fera retrouver cette somme et découvrira les voleurs.

(Signé.) JEAN LOUIS THIBERT,  
Évêque. SIMARVILLE en Charge.  
GREFFE DU BANC DU ROI DE MONTREAL,  
Ce 18e Décembre, 1837.

**AVIS.**

Une Assemblée Générale des propriétaires du bateau à vapeur le **PATRIOTE CANA**, tenue à la maison de François Benoit, à Montréal, conformément à l'annonce publiée en Janvier, le Cinquième jour de Février 1838.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité pour la gestion des affaires pour l'année suivante :—

Thomas Phillips,  
Ernest Idler,  
Fléury St. Jean,  
Olivier Raymond,  
Joseph Bonlanget,  
Joseph Andrews,  
Alexander Duff,  
George Phillips,  
Paul Kauntz,  
Henry Lozperance,  
François Benoit.

Une assemblée du comité ci-dessus, les 23 jours suivants ont été nommés :—

Tous PHILLIPS, Président,  
Fléury St. Jean, vice-président,  
Joseph Bonlanget, Secrétaire,  
Joseph Boulanget, Secrétaire.

**Comité des Comptes.**  
PAUL KAUNTZ, JOSEPH BOULANGET et  
ALEXANDER DUFF,  
Montreal, 10 février, 1838.

**CHATEAU SAINT LOUIS**  
Québec, 15 Janvier, 1838.

**AVIS.**—On fait savoir que des projets de Lettres Patentes pour certaines portions des terres vacantes de la couronne, maintenant disponibles, ont été préparés en faveur des officiers, sous officiers et simples soldats de la ci-devant milice incorporée, munis de billets de placement (location tickets), et mentionnés dans la liste ci-jointe, en récompense de leurs services pendant la dernière guerre avec les États-Unis d'Amérique; et qu'aussitôt que les honoraires accoutumés dont le tarif est ci-joint, auront été payés au bureau du Secrétaire Provincial, les Lettres Patentes seront signées par Son Excellence le Gouverneur en Chef, conformément à l'avis publié en date du 22 Février 1837, et que ceux des dits projets de Lettres Patentes pour lesquels les honoraires n'auront pas été payés, comme il est dit ci-dessus, dès ou avant le **PREMIER JOUR D'AOUT** mil huit cent trente-huit, seront et demeureront nuls et sans effet, et les terres qui devaient être accordées par iceux feront retour à la couronne.

S'il se trouvait qu'il y ait quelques uns des individus mentionnés dans la liste ci-jointe, en date de la première liste publiée le 25 Août dernier, soient impliqués dans le **CRIME SI GRAVE DE REBELLION**, les lettres patentes en leur faveur ne seront pas expédiées, à moins qu'après une pleine investigation de leur cas, le Gouverneur ne juge à propos d'en ordonner spécialement l'expédition.

On fait savoir aussi que d'autres listes de cas semblables continueront d'être publiées de temps à autre, à mesure que les réclamations auront été examinées et admises.

Le tarif d'honoraires ci-dessus mentionné qui est celui qui était en usage avant le premier jour d'Aout 1830, est comme suit :  
Sur Acres 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000,  
Honoraires, 17s. 21s. 31s. 33s. 45s. 52s. 66s. 73s. 80s.

Si l'on doit être avoir un certificat de l'obtention de la patente, il y a honoraires de 25 cts. Si l'on veut avoir copie certifiée de la patente, l'honoraires de 12s. 6d.

Par ordre,  
S. W. WILCOX,  
Secrétaire Civil.

**MELANGES.**

**RICHARD, TUEUR DE LOUPS,**  
OU LES DEUX NUITS DE NOCES.

A quelques lieues sur la gauche de Laguy, petite ville de Seine-et-Marne, à laquelle on arrive, en 17.... par le vicomte d'Orge, a acquis une si triste célébrité, et non loin de F.... charmante habitation qu'embellit encore la présence de la plus aimable maîtresse de maison, on remarque à l'embranchement de deux routes, dans un fond qui devait être jadis très isolé, une ancienne ferme tombant en ruines, et qui est toute à fait abandonnée aujourd'hui.

A l'extrémité d'une vaste cour entourée d'un reste de clôture en maçonnerie dont le temps a détruit la majeure partie, et que remplace çà et là une forte haie vive de poisiers et d'épines, s'élevait quatre grandes murailles toutes nues qui marquent l'emplacement du corps de logis principal, et qui vont elles-mêmes se dégradant chaque jour davantage. A l'exception des embrasures lézardées, de quelques croisées à travers lesquelles sille le vent, et de la place encore visible des chemins qui se détachent en noir sur le fond grisâtre de ces hautes murailles, il ne reste plus rien qui puisse indiquer à l'œil la distribution primitive des pièces. Seulement, à en juger par les matériaux qui encombrant le sol, ainsi que par le nombre et la grandeur des bâtiments qui servaient sans doute à l'exploitation de la ferme, il est facile de se convaincre que ce n'était point là une faire-valoir ordinaire, et l'âme attristée par l'aspect de tous ces débris on se demande involontairement comment un établissement de ce genre, situé dans un canton si fertile, de tant d'éléments de prospérité et de succès, a pu tomber dans un abandon pareil, et se convertir ainsi en un vaste champ de désolation et de ruines.

Pour moi, qui depuis quelques années habite presque tout l'hiver ce beau pays, en société de deux ou trois amis, qui, à l'avantage d'être les premiers chasseurs du canton, joignent celui d'avoir une belle et fertile propriété du baron R.... où le gibier de tout espèce abonde; pour moi, dis-je, je ne me rappelle pas avoir passé une seule fois devant la porte de la ferme sans qu'un sentiment pénible ne m'y arrêtât malgré moi, et sans que ma pensée cherchât à se rendre compte de cette scène désastreuse.

Un jour que regagnant Herm.... je battais avec soin les chaumes et les labours, escorté de Black, grand levrier de race anglaise, un lièvre qui nous avait laissé prudemment passer l'un et l'autre, vint tout à coup à partir à une certaine de pas derrière nous, et il avait déjà une avance considérable quand au seul mot de wloo, mon chien s'élança sur sa trace. Néanmoins la distance fut bientôt franchie; deux secondes ne s'étaient pas écoulées que le lièvre sentit son ennemi derrière lui, l'œil ardent, l'oreille basse et le col tendu, et ce fut alors un spectacle vraiment admirable, que de voir cette double lutte entre ces deux animaux rasant le sol et redoublant entre eux d'efforts et de vitesse.

Deux fois le levrier lancé trop rapidement, passa par-dessus sa proie, et deux fois profitant du temps que le chien perdait à s'arrêter brusquement sur les jarrets pour prendre une direction nouvelle, le lièvre parvint, par un crochet habile, à gagner sur son antagoniste un terrain que celui-ci ne tarda pas à reconquérir. Je le suivis ainsi loin que ma vue put s'étendre, mais bientôt, à mon grand regret, ils disparurent du côté du fond isolé où se trouvaient les ruines de la ferme, si près l'un de l'autre, tous deux qu'ils ne semblaient plus, à la distance où j'étais, faire en ce moment qu'un seul et même animal.

Quand j'arrivai en vue de la ferme je n'aperçus d'abord ni chien ni lièvre, et sans une bonne vieille femme qui plantait son poids d'une foudée de genêts et de bois mort, surgit tout à coup au milieu des décombres, un long bâton d'épine à la main, j'aurais été longtemps à les chercher.

— Par ici! monsieur, me cria-t-elle, et du geste elle m'indiquait le fond de la cour où j'en traitai bientôt précédé par elle.

Dans un coin était entendu Black, le flanc haletant et son long museau blanc ensanglanté. A ses côtés gisait le lièvre mort, les quatre pattes allongées et raides comme s'il eût été forcé après deux heures de

chasse. A notre approche le chien releva fièrement la tête, et comme mon guide marchait toujours devant moi, un grognement expressif, accompagné d'une superbe rangée de dents, fut une espèce d'avis que nous comprimes tous deux, et qui m'expliqua par quelle honnête réflexion la veille s'était vue dans la nécessité de m'attendre.

Lorsque j'eus bien contemplé mon animal, que je l'eus tourné et retourné et vingt fois avant de le mettre au fond de mon panier, je me disposai à partir et je me mis à siffler mon chien. Je n'eus pas plus tôt jeté les yeux derrière moi que je l'aperçus à quelques pas qui libre cette fois de toute responsabilité, flairait sentimentalement le jupon de la vieille et semblait faire plus intime connaissance avec elle.

Il y a long-temps qu'un moraliste a dit :  
..... Grands ingrats que nous sommes !  
Les animaux souvent valent mieux que les hommes.

L'Aspect de cette vieille femme en haillons, assise au milieu de ces débris, sur une poutre à demi-vermoulue qui de loin ne ressemblait pas mal à un énorme serpent caché sous l'herbe, me ramena tout d'abord à mes réflexions habituelles. Evidemment mon chien avait compris ce que cette femme attendait là, et il faisait de son mieux pour lui payer sa dette; moi, plus égoïste, je ne songeai qu'à une chose, ce fut aux éclaircissements d'être que j'en pouvais tirer; je fis signe à Black de se coucher au pied du fagot dont elle s'était débarrassée, et me plaçant moi-même à ses côtés, lui demandai si elle ne pourrait pas me conter l'histoire de ce ruines.

— Et qui donc vous la conterait mieux que moi, me dit-elle, qui ai été élevée et nourrie dans cette maison, et qui comptais bien un jour mourir! Ah monsieur! c'est une triste et longue histoire; mais enfin, Dieu l'a voulu! Disant cela, un soupir étouffé sortait de sa poitrine, et du revers de sa main droite et ridée elle esuyait une grosse larme qui s'échappait de ses yeux.

En 1785 ou 86, il y a de cela bientôt cinquante ans cette ferme, dont il ne reste quasi plus rien, était une des plus riches du bailliage de Chanteloup, ce village que vous apprécierez là bas juste derrière les grands ormes. Là, se trouvait un vaste bâtiment servant de corps de logis, qu'occupait Guillaume Emery, notre bon maître. Ici, s'élevait la grange. Quant à cet emplacement vide où vous voyez encore ces anneaux en fer scellés à un reste de muraille, c'était là l'étable et les écuries, et lorsqu'arrivait la Notre-Dame d'aout, ou bien la mi-septembre, époque habituelle des principales foires du pays, souvent plus d'un bon Normand qui n'avait pas trouvé son affaire chez lui, entraient ici la sacoche pleine, et quelque peu traitable qu'il fût, il était, Dieu merci, bien rare qu'il ne sortît pas de chez nous les mains vides.

Guillaume Emery s'y entendait, et il y avait la main si heureuse qu'à dix lieues à la ronde vous n'auriez pas trouvé une seule ferme dont nous n'eussions la fourniture en chevaux. Il est vrai qu'avec des vaches comme ceux-ci, continua-t-elle (en me montrant une vaste étendue de prés qui s'étend sur la gauche de l'ancienne ferme, et où l'on récolte encore à présent les meilleurs foins du canton), il n'était pas bien malin de nourrir d'assez beaux élèves pour contenir même les plus difficiles. Quant aux autres bestiaux, figurez-vous un parc de douze à quinze cents bœufs, dont aucun troupeau des environs n'eût pu approcher pour la laine; quarante belles vaches briardes, pour ne rien omettre; peuplez-vous ensuite cette basse-cour déserte, ce colombier vide, cette mare jadis si poissonnable et maintenant à sec, et vous n'aurez qu'une idée bien imparfaite de toutes les richesses d'une telle ferme.

Ici la bonne vieille se tut, soit pour reprendre haleine pour apprécier l'effet que son début avait produit sur moi; et comme je gardais le silence, elle reprit ainsi :  
— Quand j'en traitai au service de M. Emery, je venais d'accomplir ma sixième année, et lui pouvait bien toucher à la cinquantaine. Marié à trente ans passés à la fille unique d'un des plus gros fermiers de la Brie, il avait eu le malheur de perdre sa femme en couches au bout de cinq ans de ménage, et jamais, depuis ce temps-là il ne s'était consolé. En vain ses parents l'avaient-ils pressé vingt fois de

une nouvelle union, lui représentant que la présence d'une femme était indispensable à la tête d'une maison comme la sienne, qu'il fallait une mère adoptive à la fille que sa première épouse lui avait laissée; il était resté sourd à toutes leurs sollicitations. Tout entier aux nombreux travaux qu'exigeait l'exploitation de douze cents arpens de culture, ainsi qu'aux soins que demandait l'éducation de sa petite Thérèse, sur laquelle il avait reporté toute sa tendresse, il passait pour le meilleur des pères et le plus laborieux des fermiers, si bien que sa fille n'avait pas dix-huit ans que déjà plus d'un prétendant se disputait sa main.

— Parmi les plus pressés et les plus assidus à lui faire leur cour, se distinguait Henri W.... fils du lieutenant civil de la prévôté de M.... C'était un jeune homme fort bien fait, rempli de qualités honnêtes, et qui maître à vingt-quatre ans d'une assez belle fortune, était en outre appelé à succéder un jour à son père, dont la place, dit-on, était très bien rétribuée. Sa liaison avec M. Emery remontait déjà à quelque temps. Leur connaissance s'était formée à la suite d'un événement dont l'instruction, évoquée à M...., avait nécessité la comparaison d'une partie des gens de cette ferme.

— Par une soirée du mois d'aout, la veille de la St. Laurent, à la nuit tombante, un homme à cheval fappa ici, entre ces deux piliers encore debout, vis-à-vis desquels nous sommes assis maintenant et où s'ouvrait alors la grande porte. C'était un riche nourrisseur de bestiaux avec lequel nous avions fait affaire mainte et mainte fois, et qui, se rendant de Paris à Coulommiers pour assister à la foire de l'endroit, venait en passant souhaiter le bonsoir à notre maître, et régler avec lui quelques anciens comptes de fourrages. Ce fut moi qui courus ouvrir à ce nouvel hôte et qui l'aidai à descendre de sa monture, après l'avoir débarrassé d'une énorme valise en cuir que nous portâmes à nous deux jusqu'à l'entrée de la maison.

Il n'y avait pour le moment que trois personnes au logis : M. Emery, manzelle Thérèse, sa fille, et un cousin germain à elle, nommé Richard Schwartz, lieutenant des chasses du duc de Penthièvre, à la résidence de la maison-Noire, entre Neufmoutiers et Mortcerf. M. Emery, assis là, à sa place habituelle, près de cette fenêtre qui donnait sur la cour, et d'où il surveillait par ses yeux le mouvement intérieur de la ferme, était en train d'écrire; Richard, à moitié enfoncé sous le vaste manteau de la cheminée, un moule à la main et un réchaud allumé devant lui, achevait de fondre quelques balles. Quant à manzelle Thérèse, qui fut toujours une excellente ouvrière, elle s'occupait dans la pièce à côté de quelques petits détails de ménage.

— Parlez, si je n'ometts aucune de ces circonstances. Il n'est rien que les vieilles gens se rappellent aussi volontiers que le temps de leur jeunesse. Alors, je pouvais avoir vingt-trois ans à peine, et tous ces souvenirs sont tellement présents à mon esprit, qu'il me semble parfois me retrouver encore à cette époque. Oui, quand une fois par semaine je prenais mon courage à deux mains pour m'en servir jusque par ici, depuis Bussy-Saint-Georges où je re-ete, et il y a autant dire deux mortelles lieues, à mon retour de la forêt, où je me suis bien fatigué toute la journée pour y planer un misérable fagot, je ne manquois jamais de faire une station en cet endroit, qui est juste à moitié chemin de mon village. Je me repose ici, sur cette longue poutre où nous sommes, et là je ne suis pas long-temps seule; car à peine me suis-je assise, à peine ai-je parcouru de l'œil tous ces débris, que toute ma vie d'autrefois, ma vie si heureuse et si calme, se retrace à ma pensée. Bientôt cette solitude n'est plus un désert; elle se peuple, elle s'anime; je rebâtis ces ruines, j'en construis un bâtiment tout neuf, tel que je l'ai connu jadis, ouvert en belles et bonnes tuiles, avec des fenêtres en briques rouges et de jolis contrevents verts; et une fois que tout ce replâtrage est fait, quand ma mémoire, qui n'omet rien, à bien tout remis à sa place, voyez jusqu'où va ma folie, j'oublie alors que je suis la dernière créature vivante échappée à ce vaste tombeau; je redeviens jeune fille, quelques mèches de cheveux gris; je crois revoir mes anciens maîtres, cette bonne manzelle Thérèse surtout que j'aimais tant à servir; je m'imagine l'entendre; il me semble reconnaître sa voix si prévenante et si douce, alors qu'elle des-

pendait au matin les trois marches de ce perron, et que, son tablier à la main, elle rassemblait d'un mot toute la basse-cour autour d'elle.... Mais, hélas! qu'il est promptement dissipé ce rêve d'une imagination qui s'abuse! un rien suffit pour me tirer de mon erreur, le bruit d'un oiseau qui se pose sur la muraille, celui d'une pierre qui tombe quand il reprend son vol; et vous exprimer combien je suis malheureuse à mon réveil, ce que j'éprouve d'angoisses et de terreurs quand je n'aperçois plus à mes côtés que ces tas de décombres sur lesquels le jour qui baisse projette, comme en ce moment, sa lueur incertaine et douteuse; vous peindrez tout ce qui se passe en moi lorsque je me lève pour partir, lorsque je dis un dernier adieu à ces débris, à ces pierres à demi-couvertes d'herbes, à des débris en blanc comme autant de tombes, oh! monsieur, cela n'est pas possible, car il n'y a que mon cœur pour le sentir et pas une expression au monde pour le rendre.

— Laissons tout cela, et revenons à mon histoire: l'entrevue de notre maître et du voyageur fut courte; elle dura une demi-heure, peut-être, le temps nécessaire pour rafraîchir le cavalier, et pour laisser un peu souffler sa bête.

— Tiens, c'est vous, père Durand, s'écria gaiment M. Emery en se levant avec empressement de son grand fauteuil en velours d'Utrecht, et en offrant sa place au nouveau venu; eh! parbleu, mon brave, vous avez eu bon nez de vous mettre en route! j'allais justement vous écrire, et puisque vous voilà, le messager de Lagny n'aura pas la peine de vous porter ma lettre. Là dessus, une conversation que je n'ai pu entendre, attendu que, sur un signe du maître, je descendis chercher du vin à la cave, mais qui se passa sans doute moitié en affaires; car vous savez qu'entre fermiers, la phrase oblige comment cela va-t-il? ne signifie pas autre chose que *où en est le commerce?* c'est une façon honnête de parler, une question insidieuse qui s'adresse moins souvent à la santé qu'à la bourse. Quand je rentrai, une bouteille et des verres à la main, l'étranger, pour sa part, avait fort bien compris ce langage, et ce qui me le prouva, c'est qu'il achevait de fermer au cadenas la valise qui m'avait paru si lourde à porter, et que deux énormes piles d'écus, alignées côte à côte sur la table, ne semblaient pas avoir beaucoup allégé.

— Diantre, disait à son tour Richard qui s'était approché pour prendre part à l'entretien, et qui se balançait le coude appuyé sur le dos d'une chaise, semblait dévorer des yeux tantôt l'argent compté devant lui, tantôt celui qu'il supposait contenu sous cette triple enveloppe de cuir, savez-vous bien mon maître, savez-vous bien que ce n'est pas prudent à vous de vous aventurer si tard dans la forêt, surtout portant en croupe une marchandise pareille! Car, enfin, combien avons-nous là-dedans? ajoutait-il du ton de la plus parfaite indifférence, en essayant de soulever un coin de la sacoche, tandis que son oncle, qui n'était pas à la conversation, griffonnait à la hâte une espèce de reçu.

— Une centaine de pistolets, peut-être?  
— Deux mille écus, jeune homme.  
— Deux mille écus!  
— Oui, rien que ça.... sans compter encore certain portefeuille....  
— Quo vous avez?.....  
— Là, sur moi, en lieu sûr.....  
— Et qui contient?  
— Six bonnes mille livres en traites au porteur sur le fermier-général de Normandie, les bestiaux cette année sont si chers, et vos paysans de la Brie si coquins, qu'on ne peut venir chez vous que coisus d'or, témoin la Monthéty dernière.  
— Deux mille écus d'argent, et six mille livres en billets; mais c'est comme qui dirait.....  
— Douze mille livres!  
— Joli denier, ma foi, et qui ferait la fortune de plus d'un honnête homme.... Eh bien! là, franchement, M. Durand vous me croirez si voulez, mais n'en déplaie à ma cousine Thérèse qui nous écoute en ce moment derrière la porte et qui dirait que je suis toujours un oiseau de mauvais présage, cela n'est vraiment pas raisonnable. A vous de vouloir l'entreprendre seul, à pareille heure et par de tels chemins, sans traversée remblable. Savez-vous que d'ici aux Bourbonnières où vous gagnez l'entrée des bois il y a seulement deux grandes lieues.  
— Tiens, cette demande! comme si e-

**MILLER, M'DONALD & LOGANS.**  
7 février, 1838.

**AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.**

**Guenilles! Guenilles! Guenilles!**

LES Soussignés donneront TREIZE CHEVINS par CENT livres pour des GUENILLES, aux magasins de JAC. QUES CATIFER vis-à-vis la Banque du Peuple, Rue St. François Xavier, Montréal.

MILLER, M'DONALD & LOGANS.  
7 février, 1838.

**A LOUER**, pour une ou plusieurs années, la possession au premier mai prochain, ces bois privilégiés, situés sur rue St. Joseph, appartenant à la succession de feu JAMES DUNLOP Ecuyer, ci-devant occupés pour un nombre d'années par A. L. MACNIDER, Fer, et M. CHARLES BROOKE et FRERES.

S'adresser à  
P. GILL et Cie.

une nouvelle union, lui représentant que la présence d'une femme était indispensable à la tête d'une maison comme la sienne, qu'il fallait une mère adoptive à la fille que sa première épouse lui avait laissée; il était resté sourd à toutes leurs sollicitations. Tout entier aux nombreux travaux qu'exigeait l'exploitation de douze cents arpens de culture, ainsi qu'aux soins que demandait l'éducation de sa petite Thérèse, sur laquelle il avait reporté toute sa tendresse, il passait pour le meilleur des pères et le plus laborieux des fermiers, si bien que sa fille n'avait pas dix-huit ans que déjà plus d'un prétendant se disputait sa main.

— Parmi les plus pressés et les plus assidus à lui faire leur cour, se distinguait Henri W.... fils du lieutenant civil de la prévôté de M.... C'était un jeune homme fort bien fait, rempli de qualités honnêtes, et qui maître à vingt-quatre ans d'une assez belle fortune, était en outre appelé à succéder un jour à son père, dont la place, dit-on, était très bien rétribuée. Sa liaison avec M. Emery remontait déjà à quelque temps. Leur connaissance s'était formée à la suite d'un événement dont l'instruction, évoquée à M...., avait nécessité la comparaison d'une partie des gens de cette ferme.

— Par une soirée du mois d'aout, la veille de la St. Laurent, à la nuit tombante, un homme à cheval fappa ici, entre ces deux piliers encore debout, vis-à-vis desquels nous sommes assis maintenant et où s'ouvrait alors la grande porte. C'était un riche nourrisseur de bestiaux avec lequel nous avions fait affaire mainte et mainte fois, et qui, se rendant de Paris à Coulommiers pour assister à la foire de l'endroit, venait en passant souhaiter le bonsoir à notre maître, et régler avec lui quelques anciens comptes de fourrages. Ce fut moi qui courus ouvrir à ce nouvel hôte et qui l'aidai à descendre de sa monture, après l'avoir débarrassé d'une énorme valise en cuir que nous portâmes à nous deux jusqu'à l'entrée de la maison.

Il n'y avait pour le moment que trois personnes au logis : M. Emery, manzelle Thérèse, sa fille, et un cousin germain à elle, nommé Richard Schwartz, lieutenant des chasses du duc de Penthièvre, à la résidence de la maison-Noire, entre Neufmoutiers et Mortcerf. M. Emery, assis là, à sa place habituelle, près de cette fenêtre qui donnait sur la cour, et d'où il surveillait par ses yeux le mouvement intérieur de la ferme, était en train d'écrire; Richard, à moitié enfoncé sous le vaste manteau de la cheminée, un moule à la main et un réchaud allumé devant lui, achevait de fondre quelques balles. Quant à manzelle Thérèse, qui fut toujours une excellente ouvrière, elle s'occupait dans la pièce à côté de quelques petits détails de ménage.

— Parlez, si je n'ometts aucune de ces circonstances. Il n'est rien que les vieilles gens se rappellent aussi volontiers que le temps de leur jeunesse. Alors, je pouvais avoir vingt-trois ans à peine, et tous ces souvenirs sont tellement présents à mon esprit, qu'il me semble parfois me retrouver encore à cette époque. Oui, quand une fois par semaine je prenais mon courage à deux mains pour m'en servir jusque par ici, depuis Bussy-Saint-Georges où je re-ete, et il y a autant dire deux mortelles lieues, à mon retour de la forêt, où je me suis bien fatigué toute la journée pour y planer un misérable fagot, je ne manquois jamais de faire une station en cet endroit, qui est juste à moitié chemin de mon village. Je me repose ici, sur cette longue poutre où nous sommes, et là je ne suis pas long-temps seule; car à peine me suis-je assise, à peine ai-je parcouru de l'œil tous ces débris, que toute ma vie d'autrefois, ma vie si heureuse et si calme, se retrace à ma pensée. Bientôt cette solitude n'est plus un désert; elle se peuple, elle s'anime; je rebâtis ces ruines, j'en construis un bâtiment tout neuf, tel que je l'ai connu jadis, ouvert en belles et bonnes tuiles, avec des fenêtres en briques rouges et de jolis contrevents verts; et une fois que tout ce replâtrage est fait, quand ma mémoire, qui n'omet rien, à bien tout remis à sa place, voyez jusqu'où va ma folie, j'oublie alors que je suis la dernière créature vivante échappée à ce vaste tombeau; je redeviens jeune fille, quelques mèches de cheveux gris; je crois revoir mes anciens maîtres, cette bonne manzelle Thérèse surtout que j'aimais tant à servir; je m'imagine l'entendre; il me semble reconnaître sa voix si prévenante et si douce, alors qu'elle des-

pendait au matin les trois marches de ce perron, et que, son tablier à la main, elle rassemblait d'un mot toute la basse-cour autour d'elle.... Mais, hélas! qu'il est promptement dissipé ce rêve d'une imagination qui s'abuse! un rien suffit pour me tirer de mon erreur, le bruit d'un oiseau qui se pose sur la muraille, celui d'une pierre qui tombe quand il reprend son vol; et vous exprimer combien je suis malheureuse à mon réveil, ce que j'éprouve d'angoisses et de terreurs quand je n'aperçois plus à mes côtés que ces tas de décombres sur lesquels le jour qui baisse projette, comme en ce moment, sa lueur incertaine et douteuse; vous peindrez tout ce qui se passe en moi lorsque je me lève pour partir, lorsque je dis un dernier adieu à ces débris, à ces pierres à demi-couvertes d'herbes, à des débris en blanc comme autant de tombes, oh! monsieur, cela n'est pas possible, car il n'y a que mon cœur pour le sentir et pas une expression au monde pour le rendre.

— Laissons tout cela, et revenons à mon histoire: l'entrevue de notre maître et du voyageur fut courte; elle dura une demi-heure, peut-être, le temps nécessaire pour rafraîchir le cavalier, et pour laisser un peu souffler sa bête.

— Tiens, c'est vous, père Durand, s'écria gaiment M. Emery en se levant avec empressement de son grand fauteuil en velours d'Utrecht, et en offrant sa place au nouveau venu; eh! parbleu, mon brave, vous avez eu bon nez de vous mettre en route! j'allais justement vous écrire, et puisque vous voilà, le messager de Lagny n'aura pas la peine de vous porter ma lettre. Là dessus, une conversation que je n'ai pu entendre, attendu que, sur un signe du maître, je descendis chercher du vin à la cave, mais qui se passa sans doute moitié en affaires; car vous savez qu'entre fermiers, la phrase oblige comment cela va-t-il? ne signifie pas autre chose que *où en est le commerce?* c'est une façon honnête de parler, une question insidieuse qui s'adresse moins souvent à la santé qu'à la bourse. Quand je rentrai, une bouteille et des verres à la main, l'étranger, pour sa part, avait fort bien compris ce langage, et ce qui me le prouva, c'est qu'il achevait de fermer au cadenas la valise qui m'avait paru si lourde à porter, et que deux énormes piles d'écus, alignées côte à côte sur la table, ne semblaient pas avoir beaucoup allégé.

— Diantre, disait à son tour Richard qui s'était approché pour prendre part à l'entretien, et qui se balançait le coude appuyé sur le dos d'une chaise, semblait dévorer des yeux tantôt l'argent compté devant lui, tantôt celui qu'il supposait contenu sous cette triple enveloppe de cuir, savez-vous bien mon maître, savez-vous bien que ce n'est pas prudent à vous de vous aventurer si tard dans la forêt, surtout portant en croupe une marchandise pareille! Car, enfin, combien avons-nous là-dedans? ajoutait-il du ton de la plus parfaite indifférence, en essayant de soulever un coin de la sacoche, tandis que son oncle, qui n'était pas à la conversation, griffonnait à la hâte une espèce de reçu.

— Une centaine de pistolets, peut-être?  
— Deux mille écus, jeune homme.  
— Deux mille écus!  
— Oui, rien que ça.... sans compter encore certain portefeuille....  
— Quo vous avez?.....  
— Là, sur moi, en lieu sûr.....  
— Et qui contient?  
— Six bonnes mille livres en traites au porteur sur le fermier-général de Normandie, les bestiaux cette année sont si chers, et vos paysans de la Brie si coquins, qu'on ne peut venir chez vous que coisus d'or, témoin la Monthéty dernière.  
— Deux mille écus d'argent, et six mille livres en billets; mais c'est comme qui dirait.....  
— Douze mille livres!  
— Joli denier, ma foi, et qui ferait la fortune de plus d'un honnête homme.... Eh bien! là, franchement, M. Durand vous me croirez si voulez, mais n'en déplaie à ma cousine Thérèse qui nous écoute en ce moment derrière la porte et qui dirait que je suis toujours un oiseau de mauvais présage, cela n'est vraiment pas raisonnable. A vous de vouloir l'entreprendre seul, à pareille heure et par de tels chemins, sans traversée remblable. Savez-vous que d'ici aux Bourbonnières où vous gagnez l'entrée des bois il y a seulement deux grandes lieues.  
— Tiens, cette demande! comme si e-

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 21 AVRIL, 1838.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos abonnés qui nous envoient des comptes arriérés, que le montant de leurs comptes n'est pas payé d'un an, mais nous verrons dans la possible obligation de charger un avocat d'en faire le recouvrement. Nous sommes déterminés à le faire sans aucune exception de personnes.

Quelques individus pourront trouver cette menace dure et peu convenable; mais nous sommes forcés d'en venir là par la négligence de nombre de personnes qui nous doivent encore plusieurs années d'abonnement, et ne songent nullement à régler. Ceux qui voudront réfléchir verront qu'une ou deux centaines de comptes de ce genre sont un grand objet pour notre établissement.

NOUVELLES PLUS RÉGENTES.

DERNIERS DATES.

Table with 2 columns: City and Date. London: 8 Mars 18; Liverpool: 10; Paris: 7; Havre: 7; New-York: 11 Avril.

Par le paquebot Montreal arrive de Londres à New-York nous avons reçu des nouvelles plus récentes d'Europe.

ANGLETERRE.—Le sujet le plus important que nous trouvons dans les journaux anglais est la discussion qui a eu lieu dans la chambre des communes au sujet du bureau colonial.

Le 8 Sir William Molesworth fit motion que la chambre votât une adresse à la reine, déclarant que le secrétaire colonial, lord Glenelg, ne jouit pas de la confiance publique.

A l'appui de sa motion, sir W. M. prononça un discours long et animé dans lequel il passa en revue toutes les colonies de la Grande-Bretagne et prétendit que la mauvaise administration en avait jeté déjà six dans des troubles graves, les Nouvelles Galles du Sud, la Nouvelle Zélande, l'Afrique du Sud, Sierra Leone, le Haut et le Bas Congo.

Lord Palmerston lui répondit fort au long et défendit l'administration de lord Glenelg; il passa en revue les diverses colonies (il dit en parlant des Canadas, qu'il fallait qu'un homme fut bien ignorant pour ne pas savoir que les troubles de ces provinces avaient commencé bien avant que lord Glenelg fût au ministère. Il dit que les événements même de la rébellion du Canada prouvaient incontestablement la sagesse du gouvernement.

Lord Sandon fit un amendement à la motion de Sir W. Molesworth et proposa que la condamnation s'étendît à tout le cabinet actuel. Il parla contre la politique des divers ministres, et dit relativement à la question actuelle qu'il serait injuste de condamner lord Glenelg seul pour un fait dont tout le ministère était coupable comme lui.

Cet amendement amena de vives contestations.

Lord Stanley parla longuement en faveur du ministère précédent, et accusa lord Glenelg de tout le mal. Il dit qu'il devait rendre hommage aux Etats-Unis pour la manière remarquable dont ils avaient gardé leur neutralité.

Sir Charles Grey défendit le ministère; M. M. Leader, tout en le blâmant, se refusa à soutenir l'amendement.

M. Warburton dit que la motion et l'amendement étaient des mesures de parti.

Sir Grey et M. Spring Rice attaquèrent vivement le ministère de lord Stanley et défendirent lord Glenelg.

Sir Robert Peel défendit lord Stanley et censura lord Glenelg.

Lord John Russell termina les débats par un discours long et savant, il prit ensuite Sir Wm. Molesworth de sa motion et de laisser la chambre se diviser sur l'amendement ce qui amènerait un assai de forces entre les deux grands partis de la chambre, Sir W. M. y consentit et la chambre se divisa sur l'amendement.

Pour l'amendement. 257. Contre. 316.

Majorité des ministres 29.

MM. Leader, Grey et Sir Wm. Molesworth ne votèrent pas.

Le 1er mars, dans la chambre des lords, l'évêque d'Exeter présenta une pétition des protestants d'Irlande contre les catholiques.

Lord Melbourne et la marquise de Clanricarde lui répondirent.

On avait reçu à Londres la nouvelle des mouvements dirigés par Sutherland et M. Lead.

Lord Brougham a été élu Lord Recteur du Marischal college, à Aberdeen, l'élection fut contestée entre lui et lord Lysburne celui-ci obtint 81 votes et lord Brougham 88.

Le conseil français de Londres, M. André Martin, s'est suicidé le 5, en se brûlant la cervelle avec un fusil de chasse.

Le 6 mars, il y eut un incendie à Londres dans la vaste range de maisons connu sous le nom de temple. Environ 20 bureaux d'avocats ont été brûlés, entre autres celui de l'avocat général et celui de M. Manle fesseur de la Reine.

LONDRES, 3 mars.—Si les agens des Etats-Unis profitent de l'état de la place, ils pourront absorber une quantité considérable de lingots qui quoi qu'il en soit, peut-être, comme transit, embarrasseront plutôt qu'ils n'aideront le commerce entre les deux pays, d'après la situation actuelle des affaires.

Il est satisfaisant que la Banque des Etats-Unis soit dans une situation à racheter les obligations qui écherront le 1er avril prochain, selon l'avis suivant qui a causé quelque sensation.

Obligations de la Banque des Etats-Unis.— Les porteurs des obligations de la Banque des Etats-Unis, échéant le 1er avril prochain, sont informés par ces présentes qu'ils en peuvent recevoir le montant à 3 pour cent d'escompte par an, pour le temps qui n'est pas expiré, en se présentant à l'Office de ladite banque N° 52 Old Broad street, entre midi et 3 heures.

J. JAUDON.

2 mars 1838.

L'agent des Etats-Unis, en faisant escompter les billets qui lui ont été donnés pour du coton et les bons des Etats, a réussi à donner un aspect couleur de rose, aux— de la Banque des E. U.

5 jours.—L'avis que M. Jaudon a envoyé au Stock Exchange en offrant de racheter les obligations d'avril de la banque des Etats-Unis à 3 pour cent d'escompte a donné naissance à beaucoup de remarques dans nos cercles de finance et de commerce. On a généralement considéré cet avis comme un complot pour se servir d'un certain nombre de nos agences qui, au lieu de tout honorer d'affaires éclairées et prudentes et généralement échangées aux intérêts du pays.

LONDRES, 6 mars.—Cote des sécurités américaines; cinq pour cent, livres sterling, Alabama, 95 à 96; 5 pour cent, Indiana, 86 à 87; cinq pour cent (Baring's), 95 à 96; cinq pour cent, Louisiana (Lazard's) 98 à 99; six pour cent, Mississippi, 96; six pour cent, Ohio, 1856, 102; cinq pour cent, New-York, 92 à 93; cinq pour cent, Pennsylvanie, suivant les dates, 91 à 94; actions de la Banque des Etats-Unis, £25 10; on n'a rien fait dans les cinq pour cent de la ville de New-York; cinq pour cent de la ville de New-York; cinq pour cent de la Virginie, 91 à 92; six pour cent, chemin de fer de New-Jersey, 102 à 103.

2 mars.—Il y a eu aujourd'hui une réaction considérable dans les fonds anglais, en raison de quelques ventes importantes et en voulant réaliser sur les dernières avances. Les consolidés qui ont été fermés hier soir à 93 1/2 comptant et à 93 1/2 à terme étaient réduits ce soir à 92 7/8 comptant 93 1/2 à 1/2 à terme. Les nouveaux trois pour cent et demi se sont fermés à 1 1/2 à 3/4. Le premium sur les bons de l'échiquier fait voir que l'argent est demandé, de 62 6/4 à 61 6/3. Les bons de l'Inde marqués sont de 62 à 65 premium; ceux qui ne sont pas marqués de 10 à 12.

FRANCE.

Le comité de la chambre des députés a fait un rapport en faveur de la demande de 1 million 500,000 francs pour le service secret.

Les journaux légitimistes continuent à entretenir leurs lecteurs du prochain mariage du duc de Bordeaux avec une fille de l'empereur de Russie.

La nouvelle de la grossesse de la duchesse d'Orléans est confirmée.

Il paraît aussi, d'après quelque lettre particulière, que l'on a reçues de Paris aujourd'hui, qu'il y a dans cette ville et dans d'autres des agens des Etats-Unis, occupés à acheter des lingots pour le marché américain, et par une coïncidence assez singulière, il paraît que pendant les débats sur la mesure proposée la veille dans la chambre des députés, de réduire les rentes 5 pour cent, un membre, genre du premier ministre, a tiré de sa poche un document tendant à prouver une autre crise commerciale aux Etats-Unis, dans le but de démontrer aux chambres la nécessité de réduire le taux de l'intérêt de 5 à 4 pour cent par an.

Les exécuteurs qui ont eu lieu dans le Haut Canada, et la manière dont le nouveau gouvernement a répondu aux diverses demandes de merci qui lui ont été faites. A donné à réfléchir sérieusement à ceux qui, dans le Bas-Canada, se sont rendus coupables des mêmes crimes et qui attendent encore leur jugement dans les prisons de cette ville. Leurs parents et leurs amis ont conçu pour eux des inquiétudes qui sont bien justes; car il n'est que trop probable, après ce qui vient de se passer dans le Haut Canada, que le Bas-Canada aura aussi sous les yeux quelque terrible exemple. Les rebelles de notre province sont au moins aussi coupables que ceux du Haut Canada; ce sont eux qui ont commencé à arborer l'étendard de la révolte, ils se sont souillés des mêmes crimes, et il n'est guère permis d'espérer que la loi soit moins sévère, pour eux que pour leurs imitateurs. Ceux qui ont été pris les armes à la main doivent voir dans l'exécution de Lount et de Mathews un triste avertissement pour leur avenir.

Il est possible de traiter un pareil sujet; car quelque soit la culpabilité des rebelles, quoique l'on ne puisse contester la justice de la sentence qui les condamnerait, il répugne toujours de mettre sous les yeux du public le tableau de la mort cruelle de nos semblables; mais nous sommes obligés de dire quelques mots à ce sujet, nous y sommes forcés par l'imprudance et la folie de certains individus, qui depuis quelques temps se sont comportés à la manière la plus indécente.

Depuis que la rébellion a été étouffée, depuis que les troubles ont cessé et que la loi a repris partout son empire; le gouvernement s'est montré rempli de douceur et de clémence. Il a relâché la majeure partie des prisonniers et ceux qui sont encore renfermés n'ont pas encore été mis en jugement. Cette conduite qui aurait dû faire rentrer en eux mêmes tous les ennemis du gouvernement britannique, qui aurait dû faire rougir ceux qui l'ont si souvent et si lâchement calomnié, a produit sur quelques uns un effet tout contraire. Certains individus se sont imaginés ou ont feint de s'imaginer que le gouvernement les craignait; ils ont fait circuler ce bruit dans les campagnes, ou il n'est que trop répandu; d'autres ont fait circuler que le gouvernement ne voulait pas punir les patriotes, parce qu'il savait bien que les bureaucrates avaient eu le premier tort; une foule d'autres histoires ont été semées dans les campagnes; nous les avons entendues nous même de la bouche de quelques habitants qui les répétaient avec une incroyable bonhomie, comme naïveté ils répétaient les histoires du Vindicator et de la Minerve sur la facilité qu'il y aurait pour eux de jeter tous les soldats à la rivière, et de chasser tous les anglais.

Ceux qui ont répandu ces bruits savent fort bien quelle en est toute l'absurdité; ils savent très bien que le gouvernement, loin d'être effrayé par crainte, ne l'est que parce qu'il sent trop sa force pour rien redouter. Leur but n'est donc que de perpétuer parmi les habitants l'esprit de trouble et de mécontentement; leur but est ce qu'il a toujours été de maintenir le parti rébellé en existence, et de l'empêcher de se dissoudre entièrement.

Mais il n'est pas réfléchi, ces hommes insensés qu'en parlant ainsi, en émettant ces idées absurdes, et en faisant circuler de semblables bruits dans les campagnes; ils travaillent avec une horrible ardeur à la perte de leurs compatriotes qui attendent maintenant le jugement de leur conduite. Ils n'ont pas réfléchi qu'ils travaillent avec une affreuse effronterie à tarir les sources de la clémence, ils ne pensent pas qu'ils feraient peut-être le gouvernement à frapper des victimes, et qu'ils se trouveraient alors couverts du sang de ceux dont ils se disent les amis!

Et cependant cela est évident; il est clair que la politique, et le besoin de la sûreté publique ne permettraient pas de souffrir que de semblables impressions se répandent sans opposition. Il nous semble que les vrais amis des prisonniers devraient agir tout autrement, et que ce n'est pas en arguant que le gouvernement qu'ils devraient chercher à obtenir le pardon de leurs frères. Ils doivent savoir que la force ne fera rien; que la soumission est leur seule ressource et que l'unique moyen de persuader aux autorités que les exécutions sont inutiles, est de lui montrer le pays dans un état de calme parfait.

Notre confrère du Populaire Chercha à nous faire une leçon de politesse, et nous reproche de nous être servis, en parlant de sa cuisine montre des expressions triviales, nous n'avons fait que répéter ce qu'il nous a dit lui-même en annonçant à l'Amérique du Nord, sa magnifique découverte, et ce n'est pas notre faute si les termes se sentaient un peu du sujet.

Nous ne pensons pas que le Populaire puisse nous reprocher d'avoir jamais manqué de politesse à son égard; nous sommes prêts à nous soumettre au jugement de toute personne qui voudra se donner la peine de lire les deux feuilles et nous soutenons que chacun conviendra que dans la discussion nous avons toujours parlé infiniment plus d'égalité et de décour que notre confrère, qui n'a cessé de nous traiter d'ignorant, de Stupide, etc. et nous ne croyons pas que le Populaire ait voulu nous faire une politesse en nous assimilant à un "faiseur de devise pour les Lombons"; si c'était là son intention nous aurions que notre confrère s'y prend singulièrement.

Nous sommes bien surpris d'ailleurs qu'il ait pris pour une personnalité ce que nous avons dit au sujet de son invention, eu égard nous pensions le flatter en donnant publicité à ce fait. Notre confrère se vante avec une singulière complaisance, de ne vouloir point "répéter les contes qui ont circulé sur nous," vraiment, c'est fort magnanime de sa part l'éditeur du Populaire est bien plus généreux que ne l'était. L'observateur étranger.

Lorsqu'il se plaisait, non point à répéter ces contes, mais à les inventer et à les faire circuler au moyen de la Minerve. Nous sommes bien aises au reste de faire savoir à notre confrère que tous les contes imaginés et imaginables et toute la circulation qu'il pourrait leur donner nous inquiètent fort peu. Nous le prions aussi d'observer que ce que nous avons dit au sujet de la cuisine monstre n'est pas un conte, à moins qu'il ne faille regarder comme des contes ce qui est publié dans le Populaire relativement à son éheur.

On lit ce qui suit dans le Canadien Québec du 16.

"M. Larocque, de la maison Larocque,

Bernard & Cie, vient d'être emprisonnée à Montréal, pour avoir fait imprimer et vendue à Montréal, un article sur le Canada, tiré du London et Westminister Review, attribué à M. H. S. Chapman. Les caractères, presses &c. du Vindicator, qui avaient servi à cette impression ont aussi été saisis. Nous nous sommes surpris qu'on n'ait pas saisi la maison où cette impression a eu lieu, et emprisonné tous ceux qui y avaient pris part directement ou indirectement. La Chambre Étoilée que la Loi Martiale a mise en opération à Montréal, voyant arriver le terme de son existence, veut sans doute, jouer de son reste. Nous nous trompons fort sur le caractère et le jugement de Sir John Colborne, s'il ne désapprouve pas cet acte de petite persécution de la part de ses trop officieux employés.

On voit que le Canadien est parfaitement de l'opinion du Populaire, et se permet seulement un peu plus de liberté dans ses propos parce qu'il est hors la domination de la loi Martiale; cette ressemblance d'opinion entre ces deux journaux ne nous surprend point. Tous deux ont les mêmes intentions et ont depuis longtemps suivi la même marche. Tous deux révolutionnaires violents, mais ennemis particuliers de Papineau et quelques autres chefs ont cherché à renverser ces hommes sans pourtant renoncer à leurs principes; tous deux ont flûté Lord Gosford parce qu'ils voyaient dans cet homme facile un instrument de leurs projets, et il est naturel que maintenant que Papineau et Lord Gosford sont disparus de la scène, tous deux reviennent à leurs vraies couleurs. Nous nous attendions depuis longtemps à les voir susciter par tous les moyens la plus vive opposition au gouvernement et nous ne sommes point surpris de l'approbation avec laquelle ils saisissent quelque acte nécessaires mais pénibles pour jeter de l'huile sur l'administration.

Mais ce que peut dire le Canadien et le Populaire, au sujet de la saisie des presses du Vindicator, fera peu d'impression. L'opinion publique est formée à ce sujet et tout le monde est convaincu maintenant que si les presses révolutionnaires et le Canadien entre autres eussent été saisis depuis longtemps, le pays eût été bien des malheur.

EXECUTIONS DANS LE HAUT CANADA.— LOUNT et MATHEWS condamnés à mort dans le Haut-Canada pour haute Trahison, ont été exécutés le 12 du courant, à huit heures du matin, conformément à la sentence portée contre eux. L'exécution eut lieu dans la cour de la prison. Les complices marchèrent à la mort d'un pas ferme. Le concours de peuple étoit immense, les corps volontaires de milice étoient présents sous 15 armes, et l'ordre le plus parfait régna sans interruption.

Il y a dans le Haut-Canada encore plusieurs individus condamnés à mort pour haute Trahison, et il est probable que plusieurs d'entre eux encore seront exécutés; au moins c'est ce que donnerait à penser la réponse suivante faite par Sir George Arthur à une adresse qui lui fut présentée pour solliciter la grâce de ces coupables.

(Maison de Gouvernement, Montréal, le 11 avril, 1838.)

Le Lieutenant Gouverneur éprouve une grande satisfaction en recevant de la part de si nombreux habitants de West-Pointe et de townships voisins, leurs félicitations sur son arrivée dans la colonie.

Le Lieutenant Gouverneur pense que l'occasion d'offrir ses félicitations est une circonstance assez favorable pour une demande d'être nommé le prérogative royale de merci, mais le Lieutenant Gouverneur doit dire, que quelque agréable que puisse être à ses propres sentiments, l'exercice universel de la prérogative royale, un sentiment impérieux mais bien pénible de son devoir envers le public, le force à tracer une ligne au delà de laquelle toute intervention dans le cours de la justice serait déplacée.

Le crime de haute Trahison est un crime qui attaque les fondements de toute société civile, et il est plus que tout autre de nature à entrainer à sa suite les maux les plus affreux qui puissent affliger la société. Le sagesse de la législature britannique a donc eu le classer parmi les crimes les plus énormes et qui méritent le mieux la peine la plus sévère.

Lorsque l'on se décide à user d'armes mortelles, et que par suite de cette détermination la vie des personnes innocentes se trouve sacrifiée, le gouverneur pense que la loi a raison d'attacher le crime de meurtre au premier rang des crimes, et qu'il serait impossible de faire observer la loi et de conserver la paix publique, si l'on n'agissait pas d'après ce principe.

Dans la révolte récente, quelques uns des maux et condamnés étoient les meneurs d'autres individus, qui de leur avis et par leurs ordres prirent les armes pour exécuter des projets criminels, les conséquences ont été le meurtre, l'incendie, et le pillage, et si ces crimes n'ont été commis que jusqu'à une certaine étendue, il faut remercier la bonté de la divine providence et la loyauté et la bravoure des fidèles et dévoués sujets de sa majesté, et non le repentir ou la modération des rebelles.

Le Lieutenant Gouverneur croit qu'il est nécessaire que le public comprenne que le sang de l'innocent ne peut être répandu et le coupable espérer son pardon en même temps. La loi doit être respectée, et une conduite qui semblerait révoquer en doute la sagesse de la législature dans la classification qu'elle a faite des crimes, et dans l'application des peines qu'elle a prescrites, ne doit pas être considérée comme un exercice convenable de la prérogative royale de pardon.

Le Lieutenant Gouverneur se voit donc avec peine obligé de dire en réponse à cette adresse, qu'il ne peut s'opposer au cours de la justice dans aucun des cas qui tiennent à la rébellion récente.

Cependant comme les punitions sont infligées pour l'exemple et pour prévenir le crime, et non pour satisfaire des sentiments de vengeance, le Lieutenant Gouverneur se fait un vrai plaisir d'assurer les pétitionnaires qu'il mettra tous ses soins à restreindre l'application de la

tait la première fois que le gris-pommelé les a faites.

— Savez vous qu'avant d'arriver là il faut passer au carrefour des Croix-Blanches, entre ces deux buttes de sable où s'enfonce ce chemin creux si désert au milieu duquel perit l'an passé Jacques Housaye, le menuisier, des Uselles? car c'est par là que vous comptez prendre, n'est-ce pas? à moins que faisant un grand détour.....

— Un détour... m'augreble! un détour! moi, Jean Durand, qu'on attend cette nuit même à Crécy, où j'ai donné rendez-vous sur parole. Ah ça! jeune homme, penses-tu que par hasard ne faire peur! A minuit à Crécy, à Comblainville demain, voilà ma route; sachez que je ne m'en écarterai pas d'une ligne quand j'y devrais rencontrer toute la bande du fameux Car-toucho!

— Et un instant après, comme pour donner plus de poids à ses paroles et prouver quel cas il faisait de ces avis persillanimes, notre homme se levait de table, se retirait cordialement la main à M. Emery, dont il recevait la quittance, embrassait sur le front Mlle Thérèse, qui croyait en vain de son côté de lui faire valoir tous les avantages d'un bon lit, et ne glissant la pièce dans la main, remonta bravement sur son cheval, aussi impatient de partir que lui.

— Il prit là, tenez, par ce petit sentier à gauche qui aboutit à la ferme. J'entendis encore quelque temps le trot de sa monture sur le chemin ferré de Joissigny. Mais la nuit qui était alors tombée me parut si sombre et si noire que je ne pus m'empêcher, en refermant la grande porte, de songer malgré moi aux tristes pronostics de Richard, et de me demander pourquoi, au lieu de se retirer dans sa chambre en s'empresant de nous souhaiter le bonsoir, il n'avait pas été le premier à serrer sa jumente et à proposer au voyageur, auquel il témoignait un intérêt si tendre, de lui faire un petit bout de conduite. Cela me sembla d'autant plus naturel, que nul autre dans le pays ne connaissait mieux la route qu'il avait parcouru cent fois à toute heure de nuit et de jour, et que, comme il conduisait seul au-dessus du fournil, dans ce petit bâtiment isolé qui avait une porte au-dessus de la campagne, rien ne lui était plus facile que d'aller et venir sans jamais réveiller personne. Mais enfin ce ne fut point là son idée; Dieu lui pardonne et le diable aussi, s'il est vrai, comme il l'a toujours soutenu depuis, qu'il ne lui avait jamais d'un si bon sommaire: quant à ce pauvre M. Durand, à quatre heures du matin son cheval hennissait sous nos murs, sans selle, sans bride, couvert d'écume, de poussière et de sang, et lui, entièrement dévalisé, gémissait assassiné, au carrefour des Croix-Blanches, juste à la même place, où un an auparavant avait déjà succombé Jacques Housaye, le menuisier de Uselles.

Tel fut, monsieur, le déplorable événement auquel M. Emery dut l'origine de sa liaison avec ce bon M. Henri W... triste aventure comme vous voyez, et qui n'était pourtant que le prélude de la plus épouvantable série de catastrophes. L'affaire, poursuivie à M... à la diligence du lieutenant civil, le père de M. Henri, tomba d'elle-même faute de preuves; il fut impossible à justice humaine de découvrir l'auteur invisible de ce forfait; et l'instruction pour laquelle nous eûmes tous à subir un long interrogatoire, ne servit qu'à faire biller d'un nouvel éclat la réputation intégrale de notre maître, tout en lui conciliant un ami de plus dans la personne du fils du juge, qu'une conformité d'âge avait d'abord rapproché de Richard, je dis conformé d'âge, car en fait de goût et d'honneur, il était impossible de rencontrer deux caractères moins semblables.

Elle d'insister de M. Emery, qui s'était expatrié dans les temps pour servir en Bavière un maître piqueur des comtes de Rosenbach et qui étant mort veuve à Munich, dans la plus affreuse misère. Richard Schwartz devait tout à la générosité de son oncle, qui l'avait maintenu près de lui aussitôt après le décès de sa mère, et qui, depuis cette époque, s'était entièrement chargé de son avenir. C'était, à son arrivée de l'Allemagne, un jeune garçon de belle venue, grand, vigoureux, bien bâti, plus formé à quinze ans qu'on ne l'est d'ordinaire à dix-huit mais d'un naturel si intraitable et si sauvage que le maître d'école de Perrières, chez lequel on l'avait placé pour qu'il apprît le français dont il savait à peine quelques mots, déclara formellement, au bout de trois mois, qu'avec la meilleure volonté du monde il ne ferait jamais rien d'un tel élève. Hypocrite, dissimulé, sournois mal disposé pour son prochain, dont il se tenait toujours à distance comme un chien jaloux et hargneux, il n'avait pas moins la grâie de son âge. Aussi quitta-t-il sa chaise sans inspirer un seul regret, et avec le triste avantage de n'emporter, au bout d'une année, que la poussière des bancs de l'école.

— Que comptez-vous faire de votre nouveau, disant un jour à notre maître. J'ai bien peur pour vous qu'il ne tourne mal. En vain avez-vous essayé de l'habituer aux travaux de la ferme; c'est un garçon inépuisable, bon tout au plus à vivre dans un désert parmi les animaux les plus féroces. Voyez-le avec son air en-dessous, sa mine renfrognée et taciturne; toujours soucieux, toujours seul; ou bien, s'il fréquente quelqu'un dans le pays, c'est un ou deux mauvais sujets, Tortillard Langlois, le braconnier, Pierre Lorry, le valet des limiers de MM. de Labrousse; voilà, Dieu merci, la seule société qu'il recherche et qu'il aime. Tenez, M. Emery, rappelez-vous une chose

c'est que tel père, tel fils. Pour moi il y a long-temps qu'à votre place j'en aurais fait un grand-chasse. Ce mot ainsi jeté en passant décida de la destinée de Richard, et le reste l'application prouva combien il était juste, car jamais carrière ne fut exploitée avec plus de succès que la nouvelle et aventureuse position dans laquelle on lança ce jeune homme. Paré d'abord comme valet d'écurie dans l'équipage de M. Lewis il se fit en lui un changement incroyable; d'indifférent et de paresseux qu'il avait été jusqu'alors, il devint tout à coup zélé, intelligent en action. On le cita pour l'exactitude de son service, pour sa soumission envers le maître de ses supérieurs, et une année n'était pas écoulée que sa bonne réputation l'aidant et la recommandation de son oncle aussi, il entra comme piqueur dans la vénerie de M. le duc de Penthièvre. Ce fut là surtout, dans cette maison d'où il ne sortit plus, qu'il fit un chemin brillant et rapide; doué d'une force prodigieuse que l'exercice développa encore, d'une sobriété rare, d'une ténacité heureuse et sans pareille, il fut bientôt le héros de mille aventures de chasse dont la forêt de Crécy parle encore, et qui lui concilièrent en peu de temps l'estime et la confiance de tous ses chefs. Un jour il sauva la vie à M. le duc qu'un sanglier blessé serrait trop près, une autre fois ce furent les enfants d'un bûcheron qu'il arracha comme par miracle à un mort horrible et certain, en tuant, merveilleusement un loup énorme au moment même où il entraînait déjà le plus jeune des deux; et ces heureuses circonstances, jointes à sa science en vénerie qui dit-on, était infatigable, ne contribuèrent pas peu, comme vous pensez, à le mettre tout-à-fait en faveur. De simple piqueur il passa successivement et en peu d'années, tant son avancement fut rapide, garde, porte-mousquet, garde à cheval, lieutenant des chasses, et Dieu sait où se serait arrêtée sa fortune, soutenu qu'il était par le crédit d'un des plus grands seigneurs de la cour, si son ambition de sureté ne l'eût conduit tout droit à sa perte. Certes nous avions à cette époque, en Brie, plus d'un bon et d'un intrépide chasseur; S. A. R. monseigneur le prince de Conti, MM. de Guy et de Ternante, les deux frères Desgravières, Jacques Lallemand, le lieutenant de la province, et bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, tous gens de résolution et de cœur, passant leur vie en forêt, ne rentraient jamais au logis qu'à nuit close, quoiqu'ils fussent le lendemain matin, si par hasard l'occasion s'en présentait. Et bien! quelque brillante que fussent tant de réputations méritées si fort au-dessus, cela soit dit sans vous blesser, de celles des petits chasseurs d'aujourd'hui de ce siècle, il en était une qui lui valait toutes, et cette réputation, c'était celle de Richard, dont l'habileté comme tireur tenait vraiment du prodige. Placer une balle à cent cinquante pas dans le diamètre d'un œuf de six livres était pour lui un jeu de fant qui lui prenait à peine le temps d'empêcher son arme; qu'il classât en plaine ou au bois, autant de bêtes mise en joue, autant de pièces mortes; et on se refusait à croire le nombre prodigieux d'animaux malheureux qu'il détruisait, rien que dans une saison, dans le fameux hiver de 1783 à 84, si les registres de la levetturie, déposés aux archives de Tournay, ne justifiaient encore de la somme énorme de 1,900 livres qu'on lui payait à titre de primes. Enfin, telle était sa supériorité sous le rapport du tir, qu'on avait cru devoir prendre à son égard certaines mesures d'exception et qu'à dix lieues à la ronde, on ne tambourinait pas une seule fête du pays avec prix à la carabine ou au fusil, sans que Richard, surnommé le lion de l'opus, n'en fût formellement tenu par une clause expresse.

A qui devait-il ce coup d'œil si prompt, ce sang froid si sûr de lui-même! voilà ce que j'ignore et ce que je ne sais, mais il y a de par le monde bien des méchantes langues et bien des envieux, c'est ce que j'ai entendu plus d'une fois causer à ce sujet devant père Athanase, le berger de la ferme, et qu'à en croire ce vieux sorcier il ne fallait pas attribuer son talent qu'à lui-même; suivant lui, il ne s'agissait rien moins que d'une seconde vue, d'un don surnaturel dû à l'esprit marin, et il racontait là-dessus des choses incroyables, des choses à faire frémir, que motivait pourtant en quelque sorte, non seulement les excursions nocturnes de Richard mais encore son air morose et pensif, son goût prononcé pour la solitude, jusqu'à l'habitat on dont il avait fait choix, habitation perdue en forêt, au milieu des sites les plus sauvages, et qu'on appelait la Maison Noire, tant elle était enfumée et triste, et tant elle ressemblait moins à une demeure humaine qu'à un tombeau.

A cet égard vous ferez comme moi, monsieur, vous en pensez ce que vous voudrez; peut-être le père Athanase avait-il raison, peut-être ne semblerait-il ces bruits que par jalousie de métier, à dessein; car on prétend qu'il n'a pas, de son côté, laissé de trop bonnes reliques; mais enfin voilà quel était à vingt-six ans notre cousin Richard, inexplicable assemblage d'intelligence, de ruse et d'audace, homme propre à tout entreprendre et à tout oser, capable de masquer sous les dehors trompeurs qu'il calame le feu des plus vigoureux passions expresse d'ambition intrigant dans la position péculiaire et sociale avait tout à coup subi un accroissement rapide sans qu'on put trop s'expliquer comment, mais dont le caractère au fond était toujours resté le même, c'est à dire dissimulé, vindicatif, haineux, envieux et jaloux à l'excès, plus porté vers le mal que vers le bien qu'il ne faisait jamais que par calcul.

A CONTINUER.

peine capitale dans les bornes les plus étroites, et à tempérer la justice par la clémence toutes les fois que le respect du aux lois de la justice et à la sûreté publique pourrout le permettre.

Le public a été surpris de la publication dans le Herald d'une annonce demandant pour un magasin de détail, un commis d'origine anglaise ou écossaise, un pareil système d'exclusion affiché dans un moment semblable à celui-ci, où les animosités nationales sont déjà portées à un point assez outré, est certainement bien déplacé. Nous avonons que cette annonce nous a étonnés; mais ce qui nous a bien plus étonnés encore c'est le nom de son auteur. En lisant nous l'avons tout d'abord attribuée à quelque fier écossais ou à quelque anglais enthousiaste, et nous regrettons de voir un homme de cette origine donner par cette folie, du poids à toutes les accusations d'égoïsme portées contre eux; mais nous sommes tombés de notre haut lorsque nous avons appris que cette annonce venait d'un canadien; en vérité nous lui en faisons compliment; notre compatriote a fait là un tour d'adresse étonnant et qui lui vaudra, sans doute les remerciements de ses compatriotes et de la classe irlandaise.

Il se pouvait faire que ce monsieur ait besoin d'un commis parlant et écrivant parfaitement l'anglais, qu'il préfère même un anglais, mais il aurait dû s'y prendre autrement, et sa conduite en cette occasion est aussi ridicule que déplacée.

Le Populaire avance récemment que tout ce que nous avons dit par rapport à l'achat de l'imprimerie du Populaire au moyen de billets endossés par M. Debartzch, est faux. On connaît le proverbe Plus negare asinus quam probare philosophus.

Cependant nous devons avouer que nous nous sommes trompés jusqu'à un certain point. Notre erreur est d'avoir compté sur la parole de MM. du Populaire. Nous soutenons que l'endossement de M. Debartzch a été promis qu'il était une des conditions de la vente; mais nous convenons sans peine qu'il est des personnes pour qui promettre et tenir, sont deux choses bien différentes.

SAISON.—Judi il a plu toute la journée. Vendredi matin il est tombé deux pouces de neige.

La représentation des amateurs militaires au bénéfice des veuves et orphelins des soldats tués pendant la révolte, a été brillante et très bien reçue du nombreux cercle de spectateurs. Le théâtre était plein, plus que jamais peut-être il ne l'a été. Les acteurs se sont montrés dignes de l'intérêt que le public leur témoignait et ont joué avec une perfection qui aurait fait honneur à des acteurs de profession. La recette a dû être excellente. Le public de Montréal a montré qu'il n'est jamais insensible à un appel fait à sa générosité.

Le chemin de fer de St. Jean à Laprairie, est en opération. Les premières voitures sont parties mardi. Le lac Champlain n'est point encore libre de glaces.

Le bateau à vapeur Varenne est arrivé dans ce port mardi après midi. C'est le premier que nous ayons eu cette année. La navigation entre Québec et Montréal va commencer immédiatement car il est probable que les pluies qui sont tombées dernièrement auront fait disparaître le reste de la glace.

Le lieutenant Dyer est parti, mardi pour St. Jean, et l'Isle aux Noix.

SUTHERLAND.—La cour martiale a terminé ses procès dans l'affaire de Sutherland, mais la sentence n'a pas encore été rendue publique. Il fut rapporté en ville que Sutherland avait fait quelques découvertes importantes, capables d'impliquer beaucoup de personnes maintenant sorties de la province; mais nous avons bonne autorité pour annoncer qu'il n'a fait aucune déclaration que ce soit.—Toronto Patriot du 12 courant.

Le sénat des Etats-Unis a adopté un bill pour défendre le duel dans le district de Columbia ou se trouve le siège du Congrès. Nous ne voyons pas pourquoi ce bill ne s'étend pas à toute l'union. On pouvait en faire une loi générale. La peine pour les délinquants est un emprisonnement dont le minimum est 5 ans et le maximum 10 ans.

On lit dans le Vergennes Vermonter:— "On dit que le Dr. Côté est occupé à préparer une histoire de la naissance, des progrès et de la fin de la récente révolte en Canada."

Nous serions assez portés d'après la connaissance que nous avons du docteur, à penser que ceci est un erreur. Le Dr. Côté est peu propre à faire un historien. Mais il est vrai que depuis peu il s'est opéré en lui de grandes métamorphoses; nous ne supposons pas non plus qu'il eut pu faire un général. Au reste si M. Côté écrit son histoire, comme il a conduit ses campagnes ce sera un vrai chef-d'œuvre.

Samedi dernier on a tué des becassines auprès de cette ville, près de la rivière St. Pierre. L'heureux chasseur est M. Chas. Dease, de cette ville.

PROVINCES INFÉRIEURES.—De grandes discussions se sont élevées dans la Nouvelle Écosse au sujet de la formation des conseils. Nous donnerons de plus grands détails à ce sujet dans notre prochain numéro.

Après une chaude élection, les whigs de New-York, ont eu le dessus et ont nommé leur candidat à la place de maire. Ils ont aussi une petite majorité dans le conseil de ville.

FLORIDE.—Les américains ont remporté un avantage assez considérable sur les indiens et se flattent une fois encore que la guerre est terminée. Le général Jessup est remplacé dans le commandement de cette guerre par le général Scott.

Voici la liste définitive des membres du conseil spécial.

Pour le district de Québec. L'hon. C. E. C. de Lery de Québec, L'hon. James Stuart, de Québec, L'hon. M. P. De Sales Latourrière, de Québec, John Neilson, écuyer, de Kanonaska, Amable Dionne, écuyer, de Kanonaska, Charles Casgrain, écuyer, de la Rivière Ouelle.

Pour le District de Montréal. L'hon. T. Pothier, de Montréal, L'hon. P. McGill, de Québec, L'hon. P. de Rochebave, de Québec, Samuel Gerrard, écuyer, de Québec, Jules Quenel, écuyer, de Québec, Wm. T. Christie, écuyer, de Québec, Tanton Penn, écuyer, de Québec, John Molson, écuyer, de Québec, L'hon. T. Cuthbert, de Berthier, L'hon. B. Joliette, de St. Paul Lavallrie, Joseph C. Fairbairn, écuyer, de l'Assomption, Paul H. Knowlton, écuyer, de Bieme, L'hon. Smith, de Stanstad.

Pour le District des Trois Rivières. Joseph E. Di me écr. St Pierre les Becquets, Etienne Mayrand, écuyer, de la Rivière du Loup.

Le conseil s'est assemblé par la première fois lundi, à deux heures. Après que les membres eurent prêté serment, son excellence nomma l'hon. James Cuthbert président du conseil, puis mit devant le conseil les plans de quelques bills et se retira ensuite.

Le conseil commença ses délibérations et à nos heures s'ajourna jusqu'au lendemain, à une heure, les membres marqués d'un astérisque sur la liste ci dessus étaient absents.

Il est difficile de connaître l'objet des délibérations du conseil; car ses séances sont privées. Nous avions espéré que le public y serait admis; mais il paraît qu'il en a été décidé autrement; ainsi l'on ne pourra savoir que les résultats de ses travaux. Rien n'a transpiré encore à ce sujet.

Quant à la composition du conseil, elle nous semble bonne. A l'exception de M. Latourrière, nous ne voyons dans ce corps aucun révolutionnaire, ni même aucun réformiste exagéré. Le nombre de Canadiens et d'Anglais est égal; tout annonce que le choix a été fait avec prudence et dans les meilleures intentions.

COMMERCIAL.—Les banques de cette ville refusent depuis trois jours de recevoir les billets de la banque du Haut Canada, autrement qu'à un escompte de 5 p. cent.

La reine a fait exprimer à la veuve du col. Moodie, tout le regret qu'elle avait éprouvé du meurtre de son mari.

MILITAIRE.—Le navire de sa majesté Hercules est arrivé de Cork à Halifax avec des troupes. Sur son bord se trouvent les officiers suivants.

Major Eastcourt, 43e régi, Captis Cuthbert et Burnham, Lieuten. M-Gregor, Colman et Dickinson, 15e, Major Dvoedes, Ens. Schrimber, Chirurgien Bain, 34e, Captis Gordon et Mitchell, lieutenant Brison et Daniel, 66e Capt O'Connell, Lieut. Hon. W. Crofton 88e Capt Bouchier, 93e.

La Pique, Capt Boxer est parti d'Halifax pour St Jean avec le reste du 65e sous le commandement du col. Senier.

La Vestale est partie d'Halifax pour la Bermude.

Nous nous faisons un plaisir de publier la correspondance suivante, qui fait honneur à notre respectable clergé. Nos compatriotes y trouveront un échantillon du zèle de leurs prêtres. Nous avons cru devoir conserver le style de la lettre de M. Dubois parfaitement intact, malgré ses irrégularités.

Saint-Anne des Plaines, 3 avril, 1838.

MON CHER PARISSIEN. Votre femme est venue me demander hier si je voudrais m'intéresser pour vous auprès du gouvernement; je lui ai fait réponse que je voudrais

bien auparavant connaître vos idées actuelles, car je ne prétends nullement soutenir le vice. Votre femme allégué, m'ayant répondu qu'elle vous croyait bien changé, c'est sur sa parole que je vous envoie la présente—vous n'ignorais pas mon cher frère que c'est par votre pure malice, si vous êtes aujourd'hui dans l'ambiguë, notre bon Gouvernement vous ayant fait savoir qu'il n'y avait rien à craindre pour ce qui concernait les vives instructions de leurs supérieurs légitime civiles et ecclésiastiques, pourquoi n'avez vous pas été à l'école pour ce qui concernait les vives instructions de leurs supérieurs légitime civiles, qui sont tous de nos frères, et qui semblent limiter la sagesse et la bonté de Dieu dans le gouvernement des hommes, auront encore regard à votre situation pénible et vous délivreront de votre captivité, mais prenez bien garde à vous à l'avenir; ne fréquentez pas les personnes que vous ont perdu, et qui pourraient encore vous perdre; que vos conversations soient chrétiennes et réservées, souvenez vous que si vous êtes infidèle à votre gouvernement et par là même à votre religion et à votre Dieu, je ne le serai pas avec vous; au contraire, je vous avertis franchement que si vous avez le malheur de retourner dans vos erreurs précédentes, de faire le bien dans la paroisse, et de soutenir le nom de mon Dieu, vous serez en butte aux persécutions de nos supérieurs ecclésiastiques, et vous serez obligé de quitter votre pays, et de vous rendre dans quelque pays étranger, où vous serez obligé de travailler pour votre subsistance, et de vous rendre dans quelque pays étranger, où vous serez obligé de travailler pour votre subsistance, et de vous rendre dans quelque pays étranger, où vous serez obligé de travailler pour votre subsistance.

DECÈDE. Le 8 courant à Beaumont Messire Edouard Curé du diocèse de St. Basile, est décédé à l'âge de 82 ans. Il était un des membres les plus distingués de son corps sous le rapport des lumières et des vertus de son état.

NAISSANCE. Mardi après midi la dame de Logan Fuller, a mis au monde un fils.

AVIS. TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu PHILIPPE BIRNBAUM, en son vivant, écuyer, avocat de Montréal, sont requises de les présenter en forme authentique sans délai au sous-juré, à son étude rue St. Vincent, en cette cité. Toutes personnes enclenchées envers la dite succession sont requises de lui payer le montant de leurs dettes immédiatement.

JOHN McDONELL, Curateur. 21 avril 1838.

DES PROPOSITIONS seront reçues par le Député Maître de poste général, au bureau général de postes à Québec, jusqu'à MÉR-CRÉDI, le 18 MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour le TRANSPORT QUOTIDIEN des malles de Sa Majesté, entre Montréal et Québec, pour l'espace de CINQ années du 6 juillet 1838.

La route de transport sera divisée en deux, savoir: de Québec aux Trois-Rivières et de Trois-Rivières à Montréal, pour lesquelles il devra être faites des propositions séparées, sujettes aux stipulations qui pourront être votés aux bureaux des postes de Montréal de Berthier, de la Rivière du Loup, des Trois-Rivières, de St. Amé, de Port-Neuf et de Québec.

Ma cher paroissien, Votre très-humble serviteur, [Signé] POINTE, Prêtre.

A. M. Louis D. Bois, Prison de Montréal.

REPONSE. Prison Neuve, Montréal 11 avril 1838. CHER MONSIEUR, J'ai reçu votre lettre datée le 3 d'avril, samedi le 7 du présent mois c'est avec la plus grande joie qu'un paroissien peut avoir de son charitable curé et qu'il paraît que vous doutez que je voudrai obéir à vos ordres, non charitablement, mais parce que je ne suis capable de vous désobéir dans ce moment car reconnaissant bien ma faute vous ne devez pas douter qu'un homme perdu dans un mauvais chemin ne demande pas mieux que de revenir dans le bon ainsi croyez que je ne demande pas mieux que ma réconciliation avec Dieu et avec vous en même temps et que je vous promets la plus grande fidélité et sincérité que l'on peut envers son curé et son gouvernement ainsi parce qu'il faut que je le fasse quoique je ne le fais pas pour sortir, mais pour vous faire voir que nous ne prenons tous ensemble que nous étions dans un mauvais chemin et que à présent que si nous étions à même de faire de manière à nous plaire que nous serions la quel manière s'y prendra pour faire le bien c'est que nous ne serions pas si hardi d'assayer à désobéir à notre gouvernement et c'est en vous promettant la plus grande que j'ai.

J'ai l'honneur d'être Votre très humble et Obéissant serviteur, LOUIS DUBOIS.

Le Populaire dans son article d'hier, voudrait donner à entendre qu'il n'y a que très peu de membres de la chambre d'assemblée du Bas-Canada qui auraient pris part à la tentative ridicule de révolution qui a eu lieu ici. Nous lui donnons la liste suivante des membres contre lesquels il y a des accusations, et dont un nombre sont en prison, un nombre en fuite quelques uns qui ont été mis en liberté.

1 L. J. Papineau, 2 C. S. Chénier, 3 L. M. Viger, 4 Dr. Dorion, 5 L. Larocque, 6 P. Amiot, 7 W. H. Scott, 8 A. B. Papineau, 9 J. J. Girouard, 10 J. Drolet, 11 L. Duvernay, 12 E. Knight, 13 Proulx, 14 Hébert, 15 L. H. Lafontaine, 16 O. Ferrault, 17 E. E. Rodier, 18 C. O. Cote, 19 A. N. Morin, 20 Bob Nelson, 21 E. B. O'Callaghan

Comme cette liste a été faite de mémoire, on pourrait peut-être en examinant la liste des membres en trouver encore un certain nombre.

M. G. Gérard, propriétaire du Courrier Canadien a été admis à caution, jeudi dernier et remis en liberté.

M. François Lemaire propriétaire éditeur de la Quotidienne a aussi été remis en liberté.

Dans notre numéro de mercredi prochain nous commenceront la publication d'un JOURNAL HISTORIQUE des événements arrivés à St. Estache pendant la Rébellion du comté des deux montagnes depuis le soulèvement jusqu'au rétablissement de la paix.

Ce journal a été écrit par un témoin oculaire, et est très impartial et très intéressant.

DECÈDE. Le 8 courant à Beaumont Messire Edouard Curé du diocèse de St. Basile, est décédé à l'âge de 82 ans. Il était un des membres les plus distingués de son corps sous le rapport des lumières et des vertus de son état.

NAISSANCE. Mardi après midi la dame de Logan Fuller, a mis au monde un fils.

AVIS. TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu PHILIPPE BIRNBAUM, en son vivant, écuyer, avocat de Montréal, sont requises de les présenter en forme authentique sans délai au sous-juré, à son étude rue St. Vincent, en cette cité. Toutes personnes enclenchées envers la dite succession sont requises de lui payer le montant de leurs dettes immédiatement.

JOHN McDONELL, Curateur. 21 avril 1838.

DES PROPOSITIONS seront reçues par le Député Maître de poste général, au bureau général de postes à Québec, jusqu'à MÉR-CRÉDI, le 18 MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour le TRANSPORT QUOTIDIEN des malles de Sa Majesté, entre Montréal et Québec, pour l'espace de CINQ années du 6 juillet 1838.

La route de transport sera divisée en deux, savoir: de Québec aux Trois-Rivières et de Trois-Rivières à Montréal, pour lesquelles il devra être faites des propositions séparées, sujettes aux stipulations qui pourront être votés aux bureaux des postes de Montréal de Berthier, de la Rivière du Loup, des Trois-Rivières, de St. Amé, de Port-Neuf et de Québec.

Ma cher paroissien, Votre très-humble serviteur, [Signé] POINTE, Prêtre.

A. M. Louis D. Bois, Prison de Montréal.

REPONSE. Prison Neuve, Montréal 11 avril 1838. CHER MONSIEUR, J'ai reçu votre lettre datée le 3 d'avril, samedi le 7 du présent mois c'est avec la plus grande joie qu'un paroissien peut avoir de son charitable curé et qu'il paraît que vous doutez que je voudrai obéir à vos ordres, non charitablement, mais parce que je ne suis capable de vous désobéir dans ce moment car reconnaissant bien ma faute vous ne devez pas douter qu'un homme perdu dans un mauvais chemin ne demande pas mieux que de revenir dans le bon ainsi croyez que je ne demande pas mieux que ma réconciliation avec Dieu et avec vous en même temps et que je vous promets la plus grande fidélité et sincérité que l'on peut envers son curé et son gouvernement ainsi parce qu'il faut que je le fasse quoique je ne le fais pas pour sortir, mais pour vous faire voir que nous ne prenons tous ensemble que nous étions dans un mauvais chemin et que à présent que si nous étions à même de faire de manière à nous plaire que nous serions la quel manière s'y prendra pour faire le bien c'est que nous ne serions pas si hardi d'assayer à désobéir à notre gouvernement et c'est en vous promettant la plus grande que j'ai.

J'ai l'honneur d'être Votre très humble et Obéissant serviteur, LOUIS DUBOIS.

Le Populaire dans son article d'hier, voudrait donner à entendre qu'il n'y a que très peu de membres de la chambre d'assemblée du Bas-Canada qui auraient pris part à la tentative ridicule de révolution qui a eu lieu ici. Nous lui donnons la liste suivante des membres contre lesquels il y a des accusations, et dont un nombre sont en prison, un nombre en fuite quelques uns qui ont été mis en liberté.

1 L. J. Papineau, 2 C. S. Chénier, 3 L. M. Viger, 4 Dr. Dorion, 5 L. Larocque, 6 P. Amiot, 7 W. H. Scott, 8 A. B. Papineau, 9 J. J. Girouard, 10 J. Drolet, 11 L. Duvernay, 12 E. Knight, 13 Proulx, 14 Hébert, 15 L. H. Lafontaine, 16 O. Ferrault, 17 E. E. Rodier, 18 C. O. Cote, 19 A. N. Morin, 20 Bob Nelson, 21 E. B. O'Callaghan

Comme cette liste a été faite de mémoire, on pourrait peut-être en examinant la liste des membres en trouver encore un certain nombre.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. SUCRE CAFFÉ ETC.

Aujourd'hui, Samedi sera vendu, aux Magasins des sous-jurés, pour clore des consignations: 20 boucades cassonade, 30 douz. sucre raffiné, 20 barils café, 30 jumbons du H. Canada, 15 sacs de seigle, 20 douz. ballots de seigle, 7 barriques Geneviève, 7 tonneaux, 20 barils barrages de féculé, 5 douz. Tabac de Cavendish, 5 tonneaux mélasse, 10 barils esprit de térébenthine, 10 quart de boites rasin muscat, ET AUTRES EFFETS.

La vente à UNE heure CUVILLIER & FILS. 21 avril 1838.

MARCHANDISES SECHES. PAR LOT ET CATALOGUE.

SERA vendu, aux magasins des sous-jurés, LUNDI, le 23 du courant, par catalogue. Draps, casimires, moleskin, bourgans, futaines, drils, moulin, cantons, lustrings, velours à vestes, couil de fil et de coton, coton à c. m. mises, coton gris, coton rayé et caracaté, toiles d'Irlande, toile ouvrée, toile à draps blanche et gris, gingams, batistes, indiennes fonds brun et blanc, mérinos, mouline mouselines de toute sorte, parapluies de coton, bazin, silicés, soie à coudre, schâles de soie, de crêpe et de coton, mouchoirs, voiles de gaze, échâpes, tabinets, gants de toute sorte, etc.

La vente à UNE heure CUVILLIER & FILS. 7 avril, 1838.

BOTTES, SOULIERS, CUIR. SERA vendu, au magasin de MM. W. et A. GALT, rue St. Paul, JEUDI, le 10 mai prochain. 500 cotés cuir à semelles, 1000 do à 4 haridis, 500 do à 2 empennés, 100 douz. kips de calcatta, 100 do peaux de vaches, 8 caisses cuir fendu. Avec un assortiment de cuir à doublure, bordure maroquin, etc. etc.

Aussi. VINGT CAISSES SOULIERS ET BOTTES. La vente à DIX heures CUVILLIER & FILS. 21 avril 1838.

A LOUER. POSSESSION AU PREMIER MAI. UN beau JARDIN avec une bonne MAISON, de 30 pieds carré. Le Jardin est planté d'arbres fruitiers, situé sur la rue L'Acqueduc.

TROIS MAISONS, situées sur la rue de la montagne, distribuées pour deux logements dans chaque.

Pour les conditions, s'adresser à M. LOUIS BLANCHARD marchand chapelier, rue St. Paul Montréal.

F. B. BLANCHARD, KINGSEY. 11 avril 1838.

A BESOIN d'un APPRENTI dans un PHARMACIE. Il devra parler le Français et l'Anglais et avoir une jolie écriture. S'adresser à CARTER & M. DONALD. 17 mar. 1838.

Jardin Botanique de GUILBAULT. Côté Ste. Catherine, Pied de la Montagne.

On trouvera constamment à cet Etablissement une collection de Pommes, Pruniers, Poiriers, Crisiers, Groseillers, Godeliers, arbutus à fleurs, arbres forestiers, muriers, plantes vivaces, plantes bulbeuses, Dahlia, Roses, Pivoines, etc. et une collection considérable de plantes de serre, plantes médicinales, graines de fleurs, etc. le tout à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts.

Les livres laissés à la Librairie de M. C. P. F. FROTOS, ou au nouvel Etablissement seront cédés avec ponctualité.

N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Etablissement au Côteau Barron d'ici au 15 mai prochain.

LE TIRAGE AU SORT DU JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, aura lieu, le 14 mai, le premier jour de Mai prochain. Il y a encore quelques lots à vendre.

INSPECTEUR DES POIDS ET MESURES. RES pour le District de Montréal, ayant lieu de souponner que divers individus se permettent de peser et de mesurer, pour vendre ou acheter, avec des mesures non vérifiées et certifiées justes, il va faire faire des recherches strictes, et passera sous ceux qui ne se seront pas conformés à la loi. 6 avril 1838.

Maison à Louer. Le Sous-juré offre à louer, une MAISON sise dans le village de St. Marie, qui est très bien située pour une personne qui désirerait, tenir un magasin d'épicerie ou autres marchandises, ou un autre genre de commerce, ou un logement convenable, une superbe chambre de compagnie et une belle cuisine, une excellente cave, écuries remises, grande cour et un beau jardin potager. Si le locataire desire avoir un hangar, le sous-juré en construira une.—Possession au 1er Mai prochain.

S'adresser à CHARLES LEMAY. Ste. Marie du Monro, 30 Mars 1838.

GREFFE DU BANC DE ROI DE MONTRÉAL. Ce 18e Décembre, 1837.

TOUTES personnes qui peuvent ou pourront par la suite donner quelques renseignements touchant aucuns papiers ou documents composant le Notariat de Mre. J. J. GIROUARD, dernièrement Notaire à St. Benoît, sont priées d'en informer les sous-jurés, afin que les mesures nécessaires soient prises sans délai, pour assurer la possession à tous ceux qui peuvent être intéressés.

MONK & MORROGH. 20 décembre, 1837.

A VENDRE ou LOUER.—Une MAISON, sise à l'Abbaye à Plouff, près du pont de M. Lachapelle, dans un endroit de commerce, avec un emplacement, d'un arpent carré, avec rente, etc. il y a aussi un bon puits. S'adresser à Laurent Pigeon, sur les lieux. — 18 avril.

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtiments, sises à l'Abbaye, sur un beau jardin garni d'arbres fruitiers et plein rapport. Cette propriété est située sur l'axe de la rue magnétique, exposée à la Côte à l'Est, et a vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au sous-juré.

A. REGNIER, Rue Notre Dame, maison Muirhy. Montréal, 15 Avril 1838.

AVIS.

DU GOUVERNEMENT. On a besoin pour le service de la cavalerie de Sa Majesté du CENT CHEVAUX.

On recevra des propositions pour ces chevaux, au bureau du commissariat à Montréal, SAMEDI 14 avril jusqu'à MIDI.

Les dits chevaux doivent être robustes et avoir une bonne action, âgés de 4 ans au moins et de six ans au plus, étant environ de quinze palmes et deux pouces.

Les chevaux doivent être montrés par le tracteur aux casernes de la cavalerie à Cham pour y être inspectés et approuvés par les officiers nommés à cet effet, et ils seront payés aussitôt qu'ils auront été déclarés bons pour le service de la cavalerie.

En attendant, toutes personnes qui ont des chevaux à vendre, ou à louer, ou qui ont des renseignements à donner, sont priées de s'adresser à ce bureau pour plus amples informations.

Bureau du Commissariat, Montréal, 30 mars 1838.

LES CENSITAIRES de la Seigneurie de BEAUBARNON, résidant dans ou dehors de la dite Seigneurie, qui n'ont pas exhibé ou complété leurs CONTRATS de Concession de Terres dans la dite Seigneurie, pour les TITRES NOUVEAUX au Seigneur, en obéissance aux Lettres Patentes du Terrier, pour ce but dûment obtenu, en église et publié, sont priés de se rendre au bureau de la dite Seigneurie, pour compléter leurs CONTRATS, le ou avant le PREMIER JOUR D'AVRIL prochain, sous les peines d'être poursuivis en loi immédiatement pour défaut.

OYDE LEBLANC, N. P. Commissaire de Papiers Terriers. Beauca mais, 15 avril 1838.

AU PUBLIC. E. Soussigné, ayant été nommé Curateur à la succession vacante de feu Henri Ollivier, en son vivant, bourgeois, de la paroisse de Berthier, prévient toutes personnes, qui ont des réclamations contre la dite succession, de lui présenter, et tous ceux qui pensent devoir à la dite succession, soit prix de venir payer sans délai.

11. A. D. BONDY, Berthier, 27 Mars.—Im.

A LOUER et à livrer au premier de juillet prochain, les dépendances ci après désignées act et enclenchées par M. BLANCHARD, ci-vant Marchand à Montréal, savoir:

1. Un emplacement d'un arpent de superficie avec jardin, sur lequel sont érigés un magasin de 20 pieds de large sur 40 de longueur et une maison très convenable et très avantageusement situées pour le commerce joignant le train de l'église St. FELIX de KINGSEY, qui est une place des plus avantageuses pour y établir un grand commerce à raison du débit que l'on pourrait y faire pour répondre au besoin de l'endroit.

2. Une terre aussi adjacente au terrain de la dite église de KINGSEY de 31 arpens de front sur 28 de profondeur, dont la partie est en bon état de culture sur laquelle sont construits une maison avec une étable et autres petites bâtisses, avec une perrière de 20 pieds sur 25 avec chaudières, cuves et six emmès complètes pour l'usage de la perrière.

3. Un autre emplacement au même lieu d'un arpent en 1868 bon état de culture et pour y faire un beau jardin potager.

S'adresser à J. B. TRUDEAU.

E Soussigné ayant été dûment nommé Curateur de la succession vacante de feu Anselme Hugues, en son vivant de la cité de Montréal, fabricant de pierres amoulin, requiert tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de payer le montant de leurs comptes sans délai et ceux envers qui la dite succession est enclenchée et ceux envers qui la dite succession est enclenchée et ceux envers qui la dite succession est enclenchée et ceux envers qui la dite succession est enclenchée.

ANDREW CONLAN. 14 mars 1838.

AVIS aux Marchands de Bois. VENDRE ou A LOUER, par le sous-juré, SEPT EMPACEMENTS, deux maisons, six ériges, remises, et écuries, en très bon ordre et autres bâtisses, formant en tout une excellente propriété, situ e au faubourg St. Joseph, sur la rue Félix. La cour étant spacieuse, elle peut servir pour un étable, usage auquel elle a été consacrée jusqu'à ce jour, et procurerait à ceux qui désirent faire commerce sur le bois des avantages qu'ils ne rencontreraient pas ailleurs, ce lieu était bien éclairé.

A vendre, une quantité de bois de sciage, qui se vend à très bas prix d'ici au 1er mai prochain.

JOSEPH BOURDON. 31 mars 1838.

Le Sheriff de ce district considère qu'il est de son devoir de faire connaître publiquement le zèle du Colonel WATKINS, commandant de la garnison, ainsi que celui des officiers et des hommes sous ses ordres, au feu qui éclata à la Prison commune de ce district, Samedi, le 21 du courant. Il les prie de recevoir ses remerciements pour la civilité avec laquelle ils se sont rendus dans la cure de la dite prison, pour rendre toute l'assistance que la sûreté de la bâtisse aurait pu exiger. Il est juste aussi de remarquer que la Pompe à Feu de l'Alliance est restée au-dessus sur les lieux, et ceux qui en avaient le charge, méritent des louanges pour leurs efforts dans cette occasion.

Bureau du Sheriff, Montréal, 23 mars.

UNE Assemblée Générale des propriétaires du bateau à vapeur le PATRIOTE CANA DIEN, tenue à la maison de François Benoit, à Montréal, conformément à l'annonce publiée en Janvier, le Cinquième jour de l'évri 1838.

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Comité pour la gestion des affaires pour l'année suivante:— Ernest Idier, Olivier Raymond, Joseph Bonlanget, Joseph Andrews, Alexander Duff, George Phillips, Paul Kauntz, Henry Laspérance, François Benoit.

Une assemblée du comité ci-dessus, les 20 jours suivants ont été nommés:— THOS. PHILLIPS, Président, FLEURY ST. JEAN, vice-président, JOSEPH BOULANGET, Secrétaire. Comité des Comptes. PAUL KAUNTZ, JOSEPH BOULANGET et FLEURY PHILLIPS. Montréal, 10 février.

A LOUER, pour une ou plusieurs années, ou pour un an au premier mai prochain, ces belles propriétés, situées rue St. Joseph, appartenant à la succession de feu JAMES DUNLOP, écuyer, et devant occuper pour un nombre d'années par A. L. MACDONALD, Ec. et M. J. CHARLES BROOKE et FRERES. S'adresser à P. GILL et Clé.

1838 - 47.

